

DELIBERATION N° 2000/09-02 - BULLETINS MUNICIPAUX : RESULTATS DE LA CONSULTATION

Madame SURGET, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération du 22 mai 2000 concernant la décision de lancer une nouvelle consultation publique pour la conception et l'impression de Ludres Expansion et Ludres Information.

Conformément à l'article 104.1.10 du Code Général des Marchés Publics, une consultation a été engagée le 5 juin 2000 à cet effet, la publicité des offres ayant été engagée le 20 mai 2000,

8 agences de communication et entreprises d'imprimerie ont déposé des offres.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Ludres Expansion

* Conception : Agence TRIWAYS à VELAINNE-en-HAYE
montant annuel du marché : 89 102, 00 F TTC

* Impression : Imprimerie BIALEC à NANCY
montant annuel du marché : 66 148, 50 F TTC

- Ludres Information

* Conception : Agence ABRACADABRA à NANCY
montant annuel du marché : 171 028, 00 F TTC

* Impression : Imprimerie BIALEC à NANCY
montant annuel du marché : 66 902, 88 F TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 23 voix pour et 5 abstentions :

- de confirmer le choix des 3 entreprises précitées,
- les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2000.